



Communiqué

le 10/03/2015

Le temps de travail désorganisé dans les Services Départementaux d'Incendie et de Secours

La réalité et les faits sont têtus. Comment peut-on à la fois contester les révisions du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et s'étonner ensuite des conséquences sur les personnels des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de France ?

Le SNSPP-PATS-FO a toujours refusé de subir et a toujours agi dans l'intérêt général, en défendant les équivalences en contre-partie d'un compte épargne temps capitalisable et utilisable en fin de carrière. Voilà ce que nous souhaitons raisonnablement sur le dossier temps de travail.

La pénibilité et la dangerosité de notre métier légitiment cette revendication. Notre Livre Blanc sur la Santé et Qualité de Vie en Service (SQVS) nous conforte également dans notre démarche d'aménagement de la fin de carrière, dont le déplafonnement des bonifications au delà de cinq années pour vingt-cinq ans de service.

Jouer les vierges effarouchées parce que tous les SDIS de France tentent de trouver des solutions à l'inconséquence d'une action menée est pour le moins surprenant. En ce qui concerne le SNSPP-PATS FO, le constat le plus immédiat est qu'il n'y a aucune embauche supplémentaire, que les fourgons partent très régulièrement à quatre, et que l'on nous fait entrevoir les VSAV à deux.

En attendant, les agents logés sont en train de perdre le bénéfice de cet avantage. Dans les départements où les loyers sont très élevés ces SDIS perdent leur attractivité pour embaucher et garder leurs agents.

Faute d'embauche, en adéquation avec la diminution du temps de travail, on va nous augmenter drastiquement les astreintes dans quelques départements. Quid du repos de sécurité ?

On nous suggère avec force et conviction de prendre le statut de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), ce qui n'est pas gênant s'il s'agit de répondre aux sollicitations opérationnelles ou d'encadrement de formation. Mais le pire, c'est que les mêmes qui ont obtenu l'application du droit européen seraient prêts à accepter des gardes postées sous le statut de SPV dans leur centre d'affectation en qualité de SPP !

Nos collègues, un millier semble-t-il, titulaires du concours de SPP1 n'ont toujours pas d'emploi ! Comment ceux qui ont eu la chance d'être embauchés, peuvent aujourd'hui mettre en péril notre métier pour des raisons basement financières ?

Alors, oui pour faire des journées d'actions à bon escient, oui pour déplafonner ces bonifications pour la pénibilité et la dangerosité, mais plutôt que d'en favoriser quelques-uns, générons des emplois ! Voir les préfets en période électorale, n'est-ce pas de l'agitation purement politicienne ?

Proposer- négocier-contracter